



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du vendredi 10 novembre 2023**

DCS19-2023

*Nombre de délégués en exercice
: 55*

Quorum requis : 28

Présents : 25

Pouvoirs : 10

Votants : 35

Excusés : 14

**ADOPTION DE LA
NOMENCLATURE M57**

Le 10 novembre 2023, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, à Tinchebray, Espace Ekklesia, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté d'Agglomération Flers-Aggl : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY, M. Dany TARGAT (délégué suppléant)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : Mme Nicole DESMOTTES (déléguée suppléante), M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Argentan Intercom : M. Frédéric LEVEILLE

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LANGE (délégué suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Hervé AGNES

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOUCHARD (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), Mme Florence BOULAY (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Odile THOMINET (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom : M. Christian HAURET (pouvoir à M. François AUBEY)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : M. Fabrice LEMAZURIER

Communauté d'Agglomération Flers Agglomération : M. Jacques FORTIS (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Daniel LEFRANC, M. Jean-René BINET

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Hubert COURSEAUX

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Patrick THOMINES

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE, M. Thierry RENAUD (délégué suppléant)

Conseil Départemental du Calvados : M. Francis JOLY (délégué suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Dominique HEBERT (délégué suppléant)

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57

Exposé :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable. Il intègre régulièrement les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1^{er} janvier 2024.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 juillet 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Comptable public en date du 5 juillet 2023 ;

Il est proposé d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 développé au 1^{er} janvier 2024.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** au 1^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 développé.
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que la délibération sera transmise au Préfet et au Comptable public.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Lisieux**

ESPL JM LOUVEL
14027 CAEN

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : Tous les jours
sauf le Mercredi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Gilbert Le Guen
Téléphone : 0603727753
Mail : gilbert.leguen@dgfip.finances.gouv.fr

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

**SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAEN
ESPL JM LOUVEL
14027 CAEN**

POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND

Caen , le 05/07/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président ,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le pôle métropolitain réseau ouest normand à compter du 1^{er} janvier 2024 .

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application ,par le pôle métropolitain réseau ouest normand , du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 .

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président , l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable ,

Gilbert Le Guen